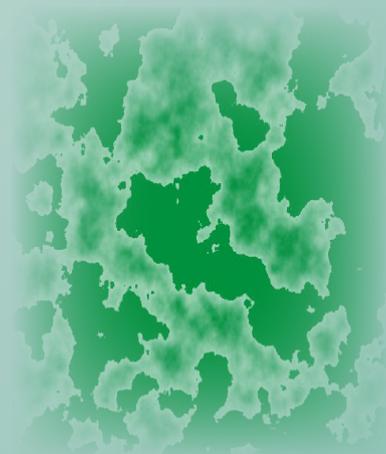


L'incidence sociale

BILAN SOCIAL



Bilan social

La précarité continue d'augmenter

En 2010, en Poitou-Charentes, le bilan social est marqué par une hausse de de la précarité. La crise économique a des effets durables sur les situations de pauvreté, avec une nouvelle hausse du nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) et un haut niveau des situations de surendettement. Le nombre d'allocataires de l'allocation adulte handicapé (AAH) augmente aussi.

Fin 2010, plus de 89 000 personnes du Poitou-Charentes perçoivent au moins un des minima sociaux, comme le RSA, l'ASS ou l'AAH (tableau 1). Cela représente 10,0 % des adultes âgés de 20 à 59 ans contre 9,2 % au niveau national.

HAUSSE DES ALLOCATAIRES DU RSA PLUS FORTE QU'AU NIVEAU NATIONAL

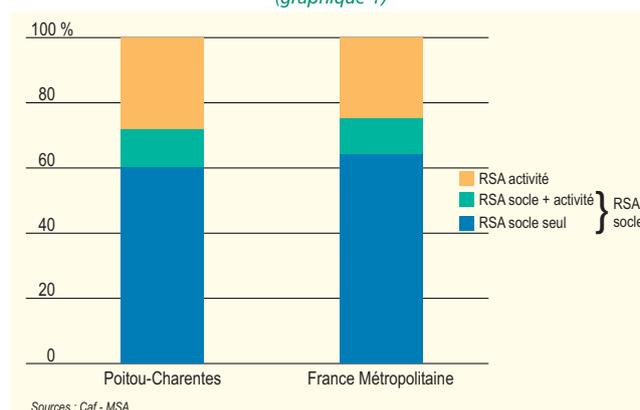
Fin 2010, plus de 52 300 allocataires perçoivent le RSA dans la région. Le nombre d'allocataires a augmenté en un an de 9 % contre 6 % au niveau national. Le Poitou-Charentes est la région qui enregistre la plus forte hausse, derrière l'Alsace.

Le RSA se décompose en 3 allocations : le « RSA socle seul » et le « RSA Socle et activité » qui correspondent aux anciens RMI et API et constituent le « RSA socle », et le « RSA activité » (encadré 1).

En Poitou-Charentes, 71 % des allocataires perçoivent le « RSA socle » et 29 % le « RSA activité » (graphique 1). La part des allocataires du « RSA activité » augmente aussi bien sur le plan régional que sur le plan national. Les Caf s'attendaient à cette montée en charge pour ce dispositif très récent, avec de plus en plus de travailleurs faisant la démarche pour faire valoir leurs droits.

À noter que depuis le 1^{er} septembre 2010, le dispositif s'est élargi aux moins de 25 ans justifiant de deux ans d'activité professionnelle sur les trois dernières années. Ceux-ci représentent moins de 1 % de l'ensemble des allocataires. Les évolutions annuelles ne sont donc pas affectées par l'extension du dispositif.

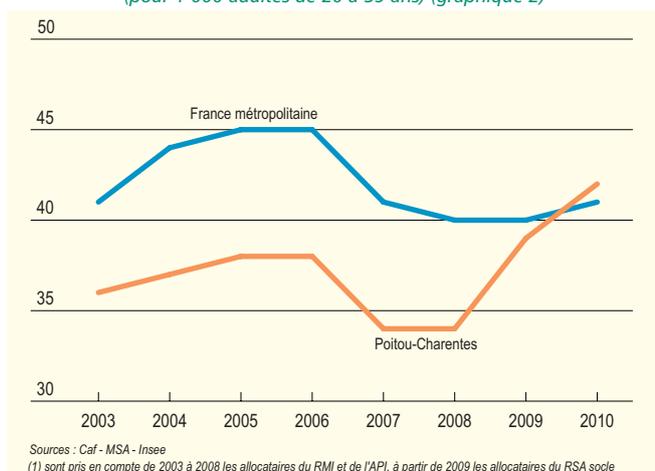
Répartition des allocataires du RSA
(graphique 1)



UNE DES PLUS FORTES HAUSSES DU « RSA SOCLE »

En 2010, le nombre d'allocataires du « RSA socle » a augmenté de 7 % en Poitou-Charentes. À titre de comparaison, la hausse est de 4 % en France métropolitaine. La région enregistre une des plus fortes hausses régionales, juste derrière le Limousin, l'Alsace et la Bourgogne. Pour la première fois depuis 8 ans, la part d'allocataires du « RSA socle » au sein de la population est plus importante en Poitou-Charentes qu'au niveau national (graphique 2). Ce renversement de tendance est lié à la crise économique et à la précarisation des emplois dans la région. En augmentant le recours à l'intérim et aux CDD, les entreprises ont gagné en flexibilité mais les emplois sont ainsi devenus plus fragiles face à une crise.

Allocataires RSA socle⁽¹⁾
(pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans) (graphique 2)



1 Le Revenu de solidarité active (RSA)

Le RSA : comment ça marche ?

Le RSA est attribué aux personnes âgées de 25 ans et plus, ou celles de moins de 25 ans si elles assument la charge d'un enfant né ou à naître. Le dispositif a été étendu le 1^{er} septembre 2010 aux jeunes de moins de 25 ans justifiant de deux ans d'activité professionnelle dans les trois années précédant la demande. Son montant est déterminé en fonction de la composition familiale du foyer, du nombre d'enfants à charge, et de ses ressources (revenus d'activité, prestations familiales), de façon à assurer un niveau de revenu minimum au foyer (le revenu garanti).

Le RSA recouvre des situations très diverses

Le RSA se décompose en trois allocations : le « RSA socle seul », le « RSA socle et activité » et le « RSA activité seul ».

- Les bénéficiaires du « RSA socle seul » n'ont pas de revenu d'activité.
- Les bénéficiaires du « RSA socle et activité » ont de faibles revenus d'activité et l'ensemble de leurs ressources est inférieur au montant forfaitaire (ce montant varie selon le nombre de personnes vivant dans le foyer : il est égal à 460,09 euros pour un foyer d'une personne).
- Les bénéficiaires du « RSA activité seul » ont de faibles revenus d'activité et l'ensemble de leurs ressources se situe entre le montant forfaitaire et le niveau de revenu garanti.

Les bénéficiaires du « RSA socle seul » et ceux du « RSA socle et activité » correspondent aux anciens bénéficiaires du RMI et de l'API.

Indicateurs de précarité (tableau 1)

	Allocataires RSA		dont allocataires RSA Socle		dont allocataires RSA Activité		Allocataires ASS		Bénéficiaires AAH		Dossiers de surendettement	
	2010	Évol. 2009-2010 (en %)	2010	Évol. 2009-2010 (en %)	2010	Évol. 2009-2010 (en %)	2010	Évol. 2009-2010 (en %)	2010	Évol. 2009-2010 (en %)	2010	Évol. 2009-2010 (en %)
Charente	11 418	+12,0	8 163	+7,5	3 255	+25,2	2 113	+0,3	6 865	+1,2	1 346	-8,6
Charente-Maritime	19 667	-5,2	13 921	+4,2	5 746	+7,7	3 531	+3,7	9 478	+2,9	1 985	+1,4
Deux-Sèvres	7 630	+12,4	5 145	+11,0	2 485	+15,6	1 428	+3,7	5 938	+4,7	1 335	+1,7
Vienne	13 590	+8,2	10 142	+8,1	3 448	+8,5	1 688	+3,9	5 889	+0,5	1 418	+3,4
Poitou-Charentes	52 305	+8,5	37 371	+6,9	14 934	+12,6	8 760	+2,9	28 170	+2,3	6 084	-0,5
France métropolitaine	1 833 504	+5,8	1 373 619	+4,1	459 885	+11,2	332 600	+3,1	884 627	+3,6	217 927	+0,7

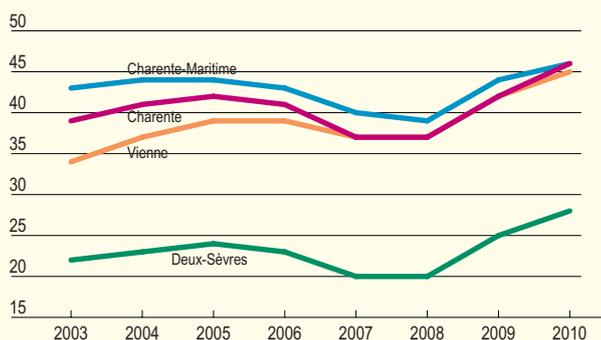
Sources : Caf - MSA - Pôle emploi - Banque de France

Bilan social

La croissance continue du nombre d'allocataires est aussi à mettre en lien avec l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi, notamment chez les 25-34 ans. À cet âge, l'ancienneté moyenne sur le marché du travail est faible et ne permet pas de bénéficier d'allocations chômage, d'où un basculement plus rapide vers le RSA socle.

Au 31 décembre 2010, le « RSA socle » est versé à plus de 37 300 personnes. Les départements de Charente, de Charente-Maritime et de la Vienne concentrent le plus d'allocataires (graphique 3). Avec 46 allocataires du « RSA socle » pour 1 000 adultes en âge de travailler, la densité d'allocataires dans ces départements est supérieure au niveau national (42 ‰). Le département des Deux-Sèvres concentre moins d'allocataires mais c'est celui qui enregistre une des plus fortes hausses du territoire national en 2010 (+11 %).

Allocataires RSA Socle par département⁽¹⁾
(pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans) (graphique 3)



Sources : Caf - MSA - Insee

(1) sont pris en compte de 2003 à 2008 les allocataires du RMI et de l'API, à partir de 2009 les allocataires du RSA socle

LE « RSA ACTIVITÉ » AUSSI EN FORTE HAUSSE

Au 31 décembre 2010, le Poitou-Charentes compte près de 15 000 allocataires du « RSA activité », soit une hausse de 13 % en un an (contre +11 % en France métropolitaine). Cette hausse est une des plus importantes du territoire national et est supérieure aux régions limitrophes (Pays de la Loire, Centre, Limousin et Aquitaine).

La croissance du « RSA activité » diffère selon les territoires. La Charente connaît la plus forte hausse nationale (+25 %). Le département conserve son rang, aux côtés de la Charente-Maritime, parmi les 10 départements qui comptent le plus d'allocataires « RSA activité » dans sa population. Cette forte concentration est à mettre en lien avec le fort taux d'emplois précaires (CDD, Intérim, emplois aidés) dans ces départements. Les Deux-Sèvres enregistrent aussi une forte hausse du nombre d'allocataires du « RSA activité », liée à la part importante des intérimaires parmi les salariés à bas salaires dans ce département.

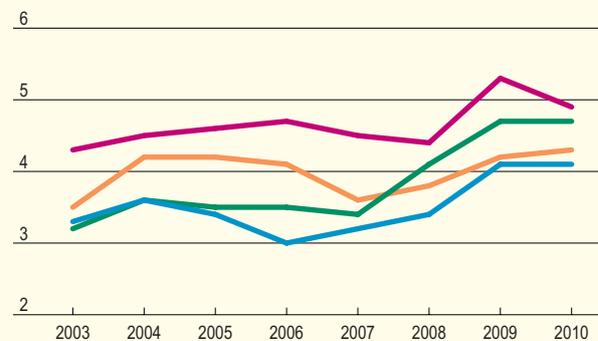
HAUT NIVEAU DES SITUATIONS DE SURENDETTEMENT

Dans le Poitou-Charentes, près de 6 100 dossiers de surendettement ont été déposés en 2010 (tableau 1). La crise économique s'est traduite par une très forte augmentation des situations de surendettement dès 2009 et une stabilisation à un haut niveau en 2010. Le début de l'année 2011 est marquée par une nouvelle hausse des dépôts de dossier de surendettement.

Les situations de surendettement augmentent à un rythme plus soutenu qu'au niveau national, dans la plupart des départements. La Vienne et les Deux-Sèvres enregistrent les plus fortes hausses. La crise économique avait été mieux amortie dans ces départements en 2009 mais ses effets semblent décalés dans le temps.

Malgré une baisse des dépôts de dossier (-8,7 %), la Charente reste le département le plus touché par le surendettement dans la région (graphique 4). L'amélioration enregistrée en 2010 est à relativiser par une recrudescence des dépôts de dossier au cours du premier trimestre 2011 (+403 dossiers pour la Charente).

Dossiers de surendettement déposés par département
(pour 1 000 adultes de 20 ans et plus) (graphique 4)



Source : Banque de France¹

— Charente — Charente-Maritime — Deux-Sèvres — Vienne

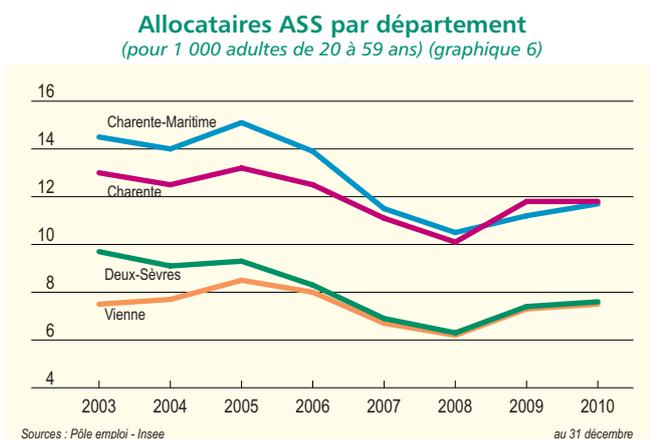
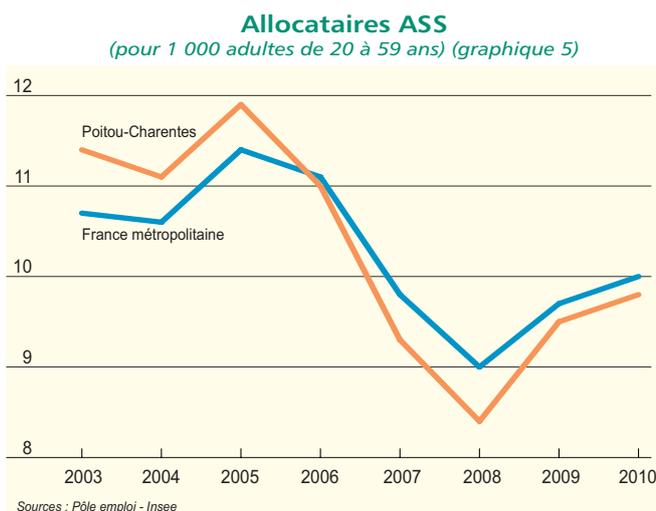
2 Les minima sociaux

Les minima sociaux sont des prestations de solidarité garantissant un minimum de ressources aux personnes les plus démunies ou disposant de très faibles revenus. Les quatre principaux sont le RSA (Revenu de solidarité active) l'AAH (Allocation aux adultes handicapés), l'ASS (l'Allocation de solidarité spécifique) et les allocations du minimum vieillesse. Le RSA et l'AAH sont versés par les Caisses d'allocation familiale et les caisses de Mutualité sociale agricole (Cmsa), l'ASS par le Pôle Emploi et les Allocations du minimum vieillesse par les caisses d'assurance maladie et les caisses de Mutualité sociale agricole (Cmsa)

HAUSSE DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES DE L'ASS

En Poitou-Charentes, le nombre de titulaires de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS), destinée aux chômeurs de longue durée ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage, s'élève à 8 800 allocataires, soit une augmentation de 2,9 % (graphique 5). La région enregistre une hausse moins importante que le niveau national, ce qui est à mettre en parallèle avec la moindre hausse du chômage de longue durée (+3,7 points en Poitou-Charentes contre +3,9 points en France métropolitaine).

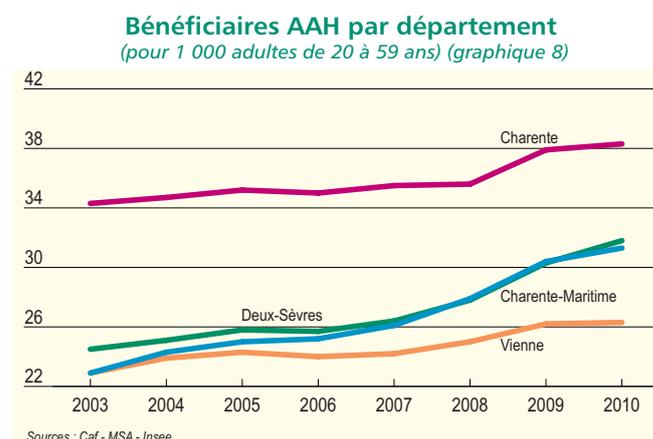
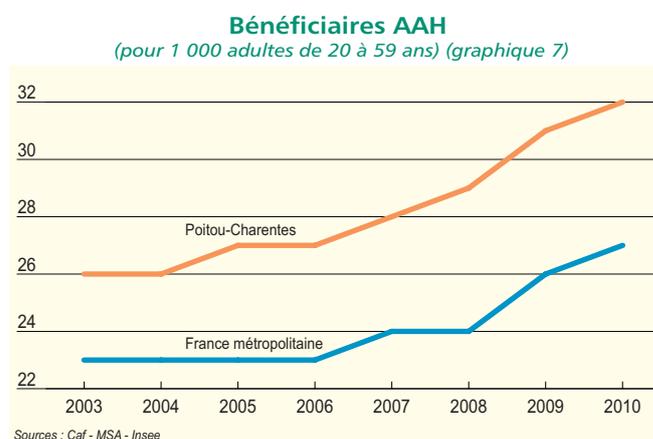
La tendance régionale est suivie dans chacun des départements, excepté la Charente (+0,3 %). Toutefois, ce département avait déjà connu une forte hausse en 2009 et compte la plus grande part d'allocataires dans sa population (graphique 6).



HAUSSE PLUS FAIBLE QU'AU NIVEAU NATIONAL DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE L'AAH

Au 31 décembre 2010, le nombre de bénéficiaires de l'Allocation adultes handicapés (AAH) a augmenté de 2 % en Poitou-Charentes contre 4 % en France métropolitaine (graphique 7). Cette hausse s'explique par le vieillissement de la population active. Les bénéficiaires de l'AAH ont une moyenne d'âge plus élevée que les autres bénéficiaires de minima sociaux. Après 50 ans, le risque d'être inapte au travail est plus grand. La hausse du nombre de bénéficiaires est moindre en Poitou-Charentes, du fait d'un nombre plus important de départs à la retraite et de carrières plus courtes.

La répartition des bénéficiaires de l'AAH parmi les adultes de 20 à 59 ans est très inégale sur le territoire régional (graphique 8). La Charente est le département qui en concentre le plus, avec 38 bénéficiaires de l'AAH pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans. Les autres départements ont des taux moins élevés, cependant supérieurs à la moyenne nationale. La région Poitou-Charentes possède le 4^e taux d'équipement en structures d'accueil des personnes handicapées (1,6 places pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans contre 1,2 places au niveau national), derrière la Bretagne, le Centre et le Nord - Pas-de-Calais.



Bilan social



DÉFINITIONS

RSA

Le Revenu de solidarité active est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine et a été généralisé le 1^{er} janvier 2011 en Outre-mer. Il a pour objet «d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, afin de lutter contre la pauvreté, encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et aider à l'insertion sociale des bénéficiaires» (loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008). Il remplace le Revenu minimum d'insertion (RMI), l'Allocation de parent isolé (API) ainsi que les mécanismes d'intéressement liés à la reprise d'emploi. Le RSA est versé par les Caf et la MSA.

AAH

L'Allocation d'adulte handicapé, créé en 1975, est une prestation sous condition qui permet de garantir un revenu minimal à un adulte handicapé. L'AAH est versé par les Caf et la MSA.

ASS

L'Allocation de solidarité spécifique est une allocation chômage créée en 1984 pour les chômeurs ayant épuisé leur droit à l'assurance chômage et justifiant d'au moins cinq ans d'activité salariée au cours des dix années précédant la rupture de leur contrat de travail. L'ASS est versée par le Pôle Emploi.

Surendettement

Les statistiques portent sur le nombre de dossiers de surendettement déposés à la Banque de France, et non sur le nombre de ménages ou de personnes surendettés : environ 40 % des dossiers sont des redépôts. Les diverses modifications législatives et réglementaires ont toujours un net impact sur l'entrée de dossiers. Par exemple, en 2004, l'instauration d'une nouvelle mesure d'effacement des dettes a incité de nombreux ménages à essayer d'en bénéficier.

